



TROILUS

TROILUS GOLD CORP.

ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés les
31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Troilus Gold Corp.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de nom de Troilus Gold Corp. et de sa filiale (la « Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 juillet 2023 et 2022, les états consolidés du résultat net et de la perte globale, les états consolidés des flux de trésoreries et les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société aux 31 juillet 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés qui indique que la Société anticipe la nécessité de lever des capitaux supplémentaires pour financer ses activités. Comme indiqué dans la note 2, ces événements ou conditions, ainsi que d'autres éléments exposés dans la note 2, indiquent qu'il existe des incertitudes significatives qui jettent un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son activité. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés en matière d'audit

Les questions clés d'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes l'audit des états financiers consolidés de la période en cours. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et au fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

À l'exception du point décrit dans la section Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation, nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun point clé d'audit à communiquer dans notre rapport.

Autres informations

La responsabilité des autres informations, qui comprennent le rapport de gestion, incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Glen McFarland.

McGovern Hurley LLP



**Comptables professionnels agréés,
Experts-comptables autorisés**

**Toronto, Ontario
26 octobre 2023**

TROILUS GOLD CORP.

États consolidés de la situation financière

(en dollars canadiens)

Au		31 juillet 2023	31 juillet 2022
	Notes		
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3 901 133 \$	9 498 921 \$
Crédits d'impôt à recevoir	13	11 490 000	12 363 000
Montants à recevoir		415 249	780 176
Investissements	5	14 002 843	488 292
Charges payées d'avance		666 224	852 287
Total des actifs courants		30 475 449	23 982 676
Dépôts pour remise en état	6	844 595	844 595
Immobilisations corporelles	7	5 506 856	5 893 541
TOTAL DE L'ACTIF		36 826 900 \$	30 720 812 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Fournisseurs et charges à payer		3 160 672 \$	8 199 947 \$
Partie courante des obligations locatives	8	688 365	702 591
Partie courante de la provision pour remise en état	6	139 738	144 862
Total des passifs courants		3 988 775	9 047 400
Partie à long terme des obligations locatives	8	384 290	554 219
Provision pour remise en état	6	2 570 641	3 189 580
Total des passifs		6 943 706	12 791 199
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	9	184 023 099	169 479 704
Réserve pour bons de souscription d'actions	10	539 966	6 597 944
Réserve pour paiements fondés sur des actions	11	12 049 119	8 988 801
Déficit accumulé		(166 728 990)	(167 136 836)
Total des capitaux propres		29 883 194	17 929 613
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		36 826 900 \$	30 720 812 \$
Nature des activités	1		
Engagements et éventualités	18		
Événements postérieurs à la date de clôture	20		

Approuvés au nom du conseil d'administration par :

« Tom Olesinski »

Administrateur

« Justin Reid »

Administrateur

TROILUS GOLD CORP.**États consolidés du résultat net et de la perte globale****(en dollars canadiens)**

		Exercices terminés le	
		31 juillet	
		2023	2022
Charges	Notes		
Charges de prospection et d'évaluation	13	22 340 691 \$	31 045 777 \$
Estimation des coûts de remise en état	6	(607 482)	(245 677)
Frais généraux et administratifs	14	6 210 020	6 145 785
Paielements fondés sur des actions	11	7 321 991	7 073 848
Total des charges avant les autres éléments		35 265 220	44 019 733
Autres (produits)/charges			
Produits d'intérêts		(247 815)	(203 050)
Intérêts sur les obligations locatives	8	136 023	133 866
Prime sur les actions accréditives		-	(7 932 619)
Désactualisation de la provision pour remise en état	6	109 703	99 594
Vente de concessions minières	5, 13	(39 687 799)	-
Perte réalisée sur la vente d'investissements	5	2 398 614	-
Pertes et (profits) latents sur les investissements	5	7 584 155	(32 254)
Autres pertes	15	17 298	157 146
Perte nette et perte globale nette pour l'exercice		5 575 399 \$	36 242 416 \$
Perte nette par action			
De base et diluée		0 \$	0 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation			
De base et dilué		219 506 113	198 312 158

TROILUS GOLD CORP.

États consolidés des flux de trésorerie

(en dollars canadiens)

		Exercices terminés le 31 juillet	
	Notes	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX :			
Activités d'exploitation			
Perte nette pour l'exercice		(5 575 399 \$)	(36 242 416 \$)
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Paielements fondés sur des actions	11	7 321 991	7 073 848
Amortissement	7	1 528 443	1 425 937
Valeur des actions reçues lors de la vente de concessions minières	5, 13	(40 040 500)	-
Valeur des actions reçues dans le cadre de conventions d'option	13	-	(102 500)
Prime sur les actions accréditives		-	(7 932 619)
Ajustement de l'estimation des coûts de remise en état	6	(607 482)	(245 677)
Coûts de remise en état engagés	6	(126 284)	(114 942)
Autres (profits) et pertes	15	9 893 197	(28 152)
Désactualisation de l'estimation de la remise en état	6	109 703	99 594
		(27 496 331)	(36 066 927)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :			
Montants à recevoir et charges payées d'avance		550 990	41 723
Crédits d'impôt à recevoir		873 000	(8 145 522)
Fournisseurs et charges à payer		(5 039 274)	1 744 196
		(3 615 284)	(6 359 603)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		(31 111 615)	(42 426 530)
Activités de financement			
Produit de financement	9	10 000 000	-
Coûts d'émission des actions	9	(102 211)	(111 500)
Exercice de bons de souscription	10	309 200	274 742
Paielements de loyers	8	(646 088)	(608 520)
Flux de trésorerie provenant des/(affectés aux) activités de financement		9 560 901	(445 278)
Activités d'investissement			
Immobilisations corporelles	7	(590 254)	(869 661)
Investissement dans des titres	5	(637 015)	(220 000)
Produit de la vente d'un investissement	5	17 180 195	-
Flux de trésorerie provenant des/(affectés aux) activités d'investissement		15 952 926	(1 089 661)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(5 597 788)	(43 961 469)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice		9 498 921	53 460 390
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice		3 901 133 \$	9 498 921 \$
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SE COMPOSENT DE :			
Trésorerie		3 821 133	9 418 921
Équivalents de trésorerie		80 000	80 000
		3 901 133 \$	9 498 921 \$
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES			
Équipement acquis en vertu de contrats de location	7, 8	555 786 \$	634 606 \$
Fonds de roulement lié aux immobilisations corporelles		-	-

-- Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés --

TROILUS GOLD CORP.

États consolidés des variations des capitaux propres (en dollars canadiens)

	Note	Nombre d'actions	Capital social	Réserve pour bons de souscription d'actions	Réserve pour paiements fondés sur des actions	Déficit accumulé	Total des capitaux propres
Solde au 31 juillet 2022		199 986 685	169 479 704 \$	6 597 944 \$	8 988 801 \$	(167 136 836 \$)	17 929 613 \$
Placement privé	9	20 408 163	10 000 000	-	-	-	10 000 000
Coût d'émission	9	-	(102 211)	-	-	-	(102 211)
Paiements fondés sur des actions	11	6 242 929	4 052 394	-	(4 052 394)	-	-
Valeur de la rémunération à base d'actions	11	-	-	-	7 321 991	-	7 321 991
Exercice de bons de souscription	10	464 418	309 200	-	-	-	309 200
Répartition de la valeur à l'exercice des bons de souscription	10	-	284 012	(284 012)	-	-	-
Répartition de la valeur à l'échéance des bons de souscription	10	-	-	(5 773 966)	-	5 773 966	-
Répartition de la valeur à l'échéance des options	11	-	-	-	(209 279)	209 279	-
Perte nette pour l'exercice		-	-	-	-	(5 575 399)	(5 575 399)
Solde au 31 juillet 2023		227 102 195	184 023 099 \$	539 966 \$	12 049 119 \$	(166 728 990 \$)	29 883 194 \$
Solde au 31 juillet 2021		195 935 173	166 112 552 \$	9 892 169 \$	4 834 969 \$	(133 904 751 \$)	46 934 939 \$
Paiements fondés sur des actions		3 567 825	2 920 016	-	(2 920 016)	-	-
Valeur de la rémunération à base d'actions		-	-	-	7 073 848	-	7 073 848
Exercice de bons de souscription		483 687	274 742	-	-	-	274 742
souscription		-	283 894	(283 894)	-	-	-
Échéance des bons de souscription		-	-	(3 010 331)	-	3 010 331	-
Coût d'émission		-	(111 500)	-	-	-	(111 500)
Perte nette pour l'exercice		-	-	-	-	(36 242 416)	(36 242 416)
Solde au 31 juillet 2022		199 986 685	169 479 704 \$	6 597 944 \$	8 988 801 \$	(167 136 836 \$)	17 929 613 \$

-- Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés --

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Troilus Gold Corp. (la « Société ») a été prorogée en vertu des lois de l'Ontario (Canada). La Société détient une participation de 100 % dans une ancienne mine d'or située près de Chibougamau, dans la ceinture de roches vertes de Frotêt-Evans, au Québec (le « projet Troilus »). La Société a acquis des concessions minières additionnelles, adjacentes au projet Troilus, dans le cadre de diverses transactions, notamment l'acquisition d'UrbanGold Minerals Inc. (« UrbanGold »). On désigne ces terrains collectivement sous le nom de « terrain de Troilus Gold ». Les principales activités de la Société sont la prospection et la mise en valeur future du terrain de Troilus Gold. Le bureau principal de la Société est situé au 715, Square Victoria, bureau 705, Montréal (Québec), H2Y 2H7. Le siège social de la Société est situé au 36 Lombard Street, 4^e étage, Toronto (Ontario), M5C 2X3. Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « TLG », à l'OTCQX sous le symbole « CHXMF » et à la Bourse de Francfort sous le symbole « CM5R ». Tous les montants sont libellés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Bien que la Société ait pris les mesures nécessaires pour vérifier le titre de propriété des terrains où elle effectue ses activités de prospection et sur lesquels elle détient une participation, conformément aux normes du secteur qui s'appliquent à la phase actuelle des activités, ces procédures ne donnent pas de garantie à l'égard du titre de propriété. Le titre de propriété peut être soumis à des exigences en matière de permis ou à la réglementation gouvernementale, à des exigences en matière d'acceptabilité sociale, à des ententes et à des revendications (y compris des revendications des Autochtones) antérieures à l'obtention du titre et qui n'ont jamais été enregistrées, ainsi qu'au non-respect des exigences réglementaires, environnementales et sociales. Les actifs de la Société peuvent également être exposés à une augmentation des impôts et des redevances, à une renégociation des contrats et à l'incertitude politique.

Les activités de prospection et d'extraction minières impliquent un degré de risque élevé, et rien ne garantit que les programmes actuels de prospection donneront lieu à une exploitation minière rentable. Le maintien de l'existence de la Société est tributaire de la préservation de ses participations dans les actifs miniers sous-jacents, de l'atteinte de la rentabilité de ses activités, et de sa capacité à obtenir du financement additionnel, s'il y a lieu, ou de sa capacité à céder ses participations de façon avantageuse.

Les présents états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 juillet 2023 ont été approuvés et autorisés par le conseil d'administration le 26 octobre 2023.

2. MODE DE PRÉSENTATION ET CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

La préparation des états financiers conformément à la Norme comptable internationale (« IAS ») 1, *Présentation des états financiers*, exige le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également de la direction qu'elle exerce son jugement pour l'application des méthodes comptables de la Société.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

2. MODE DE PRÉSENTATION ET CONFORMITÉ (suite)

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables applicables à une entreprise en mesure de poursuivre son exploitation, ce qui suppose que la Société sera capable de poursuivre ses activités dans un avenir prévisible, de réaliser ses actifs, de s'acquitter de ses passifs et de remplir ses engagements dans le cours normal de ses activités. La Société ne dispose actuellement d'aucune source de flux de trésorerie opérationnels et rien ne garantit qu'un financement suffisant et adéquat sera disponible pour mener les activités de prospection et de mise en valeur de son terrain et pour couvrir les frais généraux et administratifs nécessaires au maintien d'une société ouverte. La poursuite de l'exploitation de la Société dépend de la mobilisation des fonds nécessaires, par l'émission de titres de capitaux propres ou de titres d'emprunt. Ces facteurs constituent des incertitudes significatives qui jettent un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Les présents états financiers consolidés ne comprennent aucun rajustement susceptible de résulter de l'incapacité de poursuivre l'exploitation de ses activités. Ces rajustements pourraient être significatifs.

Ces états financiers consolidés ont été préparés à l'aide de la méthode de la comptabilité d'engagement, à l'exception de l'information sur les flux de trésorerie.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Méthodes comptables existantes

Les présents états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022 ont été préparés conformément aux méthodes comptables suivantes :

Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés incluent les comptes de la Société et de sa filiale entièrement détenue, Signet Minerals Inc. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés importants ont été éliminés à la consolidation.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en banque, les instruments du marché monétaire à court terme, les dépôts à vue et les autres investissements très liquides dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins. Les investissements dans des titres, les investissements dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois sans option de remboursement anticipé et les comptes bancaires soumis à des restrictions ne sont pas présentés comme des équivalents de trésorerie.

Actifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

Les actifs financiers non dérivés entrant dans le champ d'application d'IFRS 9 sont classés et évalués à la juste valeur, par le biais du résultat net (« JVRN ») ou par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »), ou, s'il y a lieu, au coût amorti. La Société classe ses actifs financiers dans l'une ou l'autre de ces catégories lors de leur comptabilisation initiale selon son modèle économique et les modalités contractuelles se traduisant par des flux de trésorerie.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée, dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la JVRN, des coûts de transaction directement attribuables à la date de transaction où la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers de la Société évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et les montants à recevoir. Les actifs financiers de la Société à la JVRN comprennent les équivalents de trésorerie, les investissements et les dépôts pour remise en état.

Les actifs financiers avec dérivés incorporés sont considérés dans leur intégralité pour déterminer s'il faut les classer parmi les actifs évalués à la JVRN ou au coût amorti. Les autres créances clients détenues afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels sont évaluées au coût amorti.

Évaluation ultérieure – actifs financiers au coût amorti

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers évalués au coût amorti sont ultérieurement évalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en tenant compte de toute décote ou surcote à l'acquisition et des frais ou coûts qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. L'amortissement du taux d'intérêt effectif est inclus dans les charges financières des états consolidés du résultat net.

Évaluation ultérieure – actifs financiers à la JVRN

Les actifs financiers évalués à la JVRN comprennent les actifs que la direction compte vendre à court terme et tout instrument financier dérivé qui n'est pas désigné comme un instrument de couverture dans une relation de couverture. Les actifs financiers évalués à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière, et les variations sont comptabilisées au poste des autres produits ou charges des états consolidés du résultat net.

Évaluation ultérieure – actifs financiers à la JVAERG

Les actifs financiers évalués à la JVAERG sont les actifs financiers non dérivés qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et pour lesquels la Société a pris la décision irrévocable de les évaluer à la JVAERG au moment de la comptabilisation initiale. La Société n'évalue aucun actif financier à la JVAERG.

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers évalués à la JVAERG sont ultérieurement évalués à la juste valeur et les profits ou pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global des états consolidés du résultat global. Lorsque l'investissement est vendu, tout profit ou perte cumulé reste dans le cumul des autres éléments du résultat global et n'est pas reclassé en résultat net.

Les dividendes de ces investissements sont comptabilisés dans les autres produits des états consolidés du résultat net lorsque le droit de la Société d'en recevoir le paiement est établi.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les investissements dans des sociétés fermées sont initialement comptabilisés au coût, soit à la juste valeur à la date de l'acquisition. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la direction fait une estimation de la juste valeur de ces investissements en tenant compte des éléments suivants : financement par capitaux propres accordé par des tiers à la société détenue; événements importants liés à l'entreprise, à la situation politique et aux activités qui, de l'avis de la direction, ont une incidence sur la valeur des actions de la société détenue; et la conjoncture du marché. Si de tels événements ne sont pas survenus, cela signifie généralement que la juste valeur de l'investissement n'a pas changé de façon significative. Les valeurs obtenues peuvent s'écarter des valeurs qui auraient été réalisées s'il avait existé un marché immédiat. Il est possible que les montants pour lesquels les investissements de la Société dans des sociétés fermées pourraient être cédés soient différents de la valeur comptable qui leur est attribuée. Ces différences pourraient être significatives.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif arrivent à expiration ou lorsque la Société ne conserve plus la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers de la Société soumis à la dépréciation sont les montants à recevoir, qui sont évalués au coût amorti, et l'investissement, qui est évalué à la JVRN. La Société a choisi d'appliquer la méthode simplifiée pour la dépréciation des montants à recevoir, comme le permet IFRS 9. Selon cette approche, il faut comptabiliser les pertes attendues pour la durée de vie au moment de la comptabilisation initiale du montant à recevoir. Pour évaluer les pertes de crédit estimées, les montants à recevoir ont été regroupés en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes, notamment le temps depuis lequel le montant est en souffrance. Une perte de valeur fait l'objet d'une reprise au cours des périodes ultérieures si le montant de la perte attendue diminue et que le recul peut objectivement être relié à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur initiale.

Passifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti sauf s'ils doivent être évalués à la JVRN, comme c'est le cas des instruments détenus à des fins de transaction ou des instruments dérivés, ou si la Société a choisi d'évaluer les passifs financiers à la JVRN. Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. La dette à long terme est initialement comptabilisée à sa juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables.

Les passifs financiers de la Société comprennent les fournisseurs et charges à payer et les obligations locatives, qui sont évalués au coût amorti.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure – passifs financiers au coût amorti

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers évalués au coût amorti sont ultérieurement évalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en tenant compte de toute décote ou surcote à l'acquisition et des frais ou coûts qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. L'amortissement du taux d'intérêt effectif est inclus dans les charges financières des états consolidés du résultat net.

Décomptabilisation

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation y afférente est éteinte, annulée ou échue. Le profit ou la perte associé est comptabilisé au poste des autres produits ou charges des états consolidés du résultat net.

Provisions

Générales :

Des provisions sont comptabilisées lorsque a) la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) du fait d'un événement passé, et b) il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'on peut estimer de manière fiable le montant de l'obligation. La charge correspondant à toute provision est présentée dans l'état consolidé du résultat net, déduction faite de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées au moyen d'un taux actuel avant impôt qui reflète, s'il y a lieu, les risques spécifiques au passif. Lorsque les provisions sont actualisées, l'augmentation, qui reflète l'écoulement du temps, est comptabilisée dans les charges financières.

Provision pour remise en état :

La Société comptabilise la valeur actualisée nette des coûts estimatifs des obligations juridiques et implicites nécessaires à la remise en état des sites d'exploitation durant la période au cours de laquelle l'obligation est contractée. Ces activités de remise en état comprennent le démantèlement et le retrait des structures, la réhabilitation des mines et des digues à stériles, le démantèlement des installations d'exploitation, la fermeture de l'usine et des décharges, ainsi que la remise en état, la réhabilitation et la revégétalisation des sites touchés.

L'obligation survient généralement lorsque l'actif est installé ou que les sols/l'environnement sont perturbés sur le site de production. Un passif est initialement comptabilisé à la valeur actualisée du coût estimatif. Un passif lié aux activités de prospection et d'évaluation a été passé en charges à mesure qu'il a été engagé. Un passif lié aux immobilisations corporelles est capitalisé en augmentant la valeur comptable des actifs miniers connexes, dans la mesure où il a été engagé avant la production du minerai. Avec le temps, le passif actualisé est augmenté pour tenir compte de la variation de la valeur actualisée selon des taux d'actualisation qui reflètent les évaluations actuelles du marché et les risques spécifiques au passif. La désactualisation périodique est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net dans les charges financières.

Toute perturbation ou modification additionnelle apportée aux coûts de remise en état sera comptabilisée dans les acquisitions ou charges liées aux actifs et au passif au titre de la remise en état correspondants lorsqu'elle survient. Dans le cas des sites fermés, les modifications apportées aux coûts estimatifs sont immédiatement comptabilisées en résultat net.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût des immobilisations corporelles comprend leur prix d'achat, tous les frais directement attribuables à leur préparation afin de les amener à l'endroit et de les mettre dans l'état nécessaire pour permettre leur exploitation de la manière prévue par la direction, ainsi que les coûts estimés de leur mise hors service et de leur remise en état.

Lors de l'acquisition initiale, l'équipement est évalué au coût. Au cours des périodes ultérieures, il est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements et de toute perte de valeur. L'amortissement permet d'éliminer le coût de l'équipement, moins sa valeur résiduelle estimée, au moyen du mode linéaire sur sa durée d'utilité résiduelle, ou la durée d'utilité résiduelle de la mine, si celle-ci est plus courte :

Matériel informatique	2 ans
Équipement et véhicules	5 - 10 ans
Véhicules loués	2 - 3 ans (durée du contrat de location)
Camp de prospection	10 - 15 ans
Améliorations locatives et mobilier	5 ans

Lorsque des parties importantes d'une immobilisation ont des durées d'utilité différentes, l'amortissement est calculé pour chaque partie distincte. La durée d'utilité estimative de chaque immobilisation ou partie d'une immobilisation est fonction de ses limites physiques. L'estimation des durées d'utilité résiduelles et des valeurs résiduelles est examinée au moins une fois par année. Les changements apportés aux estimations sont comptabilisés de manière prospective.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée au moment de sa cession ou lorsqu'on prévoit qu'aucun avantage économique futur ne ressortira de son utilisation continue. Tout profit ou toute perte découlant de la cession de l'immobilisation, déterminé comme la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'immobilisation, est comptabilisé en résultat net.

Dépréciation des actifs non financiers

Les tests de dépréciation comparent les valeurs comptables des unités génératrices de trésorerie testées à leurs valeurs recouvrables (la valeur recouvrable étant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie et leur juste valeur diminuée des coûts de sortie). Les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées dans le résultat net dans la mesure où les valeurs comptables des unités génératrices de trésorerie excèdent leurs valeurs recouvrables. Si les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie pour lesquelles une perte de valeur a antérieurement été comptabilisée augmentent, les pertes de valeur précédemment comptabilisées peuvent être reprises dans le résultat net, dans la mesure où cette reprise n'est pas le résultat d'une désactualisation et où la valeur comptable qui découle de la reprise n'est pas supérieure à la valeur qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été précédemment comptabilisée.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles sont évaluées pour déceler des indices de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière ou lorsque des événements et des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est estimée afin de déterminer l'importance de la perte de valeur, le cas échéant. La meilleure indication de la juste valeur diminuée des coûts de sortie est la valeur obtenue sur un marché actif ou au moyen d'un accord de vente irrévocable. Lorsque ni l'une ni l'autre n'existe, la juste valeur diminuée des coûts de sortie est estimée en fonction des flux de trésorerie futurs avant impôt actualisés attendus de l'unité génératrice de trésorerie, moins un montant pour les coûts de sortie. Lors de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, on utilise un taux d'actualisation avant impôt qui correspond approximativement au taux que les intervenants du marché utiliseraient.

Dépenses de prospection et d'évaluation

La Société passe en charges les dépenses de prospection et d'évaluation à mesure qu'elles sont engagées. Les dépenses de prospection et d'évaluation comprennent les coûts d'acquisition des droits miniers, les paiements de l'option sur les terrains miniers, ainsi que les activités de prospection et d'évaluation.

Dès qu'un projet est déterminé comme étant viable sur le plan commercial et techniquement possible et que la décision de procéder à la mise en valeur a été approuvée par le conseil d'administration, les dépenses de mise en valeur connexes sont capitalisées. Ces dépenses comprennent les coûts engagés pour préparer le site en vue des activités d'exploitation minière. La capitalisation cesse lorsque la mine est en mesure d'entrer en production commerciale.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques soient transférés à la Société et que le montant de ces produits peut être évalué de façon fiable. Les produits d'intérêts sont cumulés au fil du temps, en fonction du principal restant dû et du taux d'intérêt effectif applicable, soit le taux qui actualise les entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'actif financier de manière à obtenir exactement la valeur comptable nette de l'actif à la comptabilisation initiale.

Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions à des salariés et à des tiers fournissant des services similaires sont évalués à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. La note relative aux paiements fondés sur des actions donne plus de précisions sur la manière dont est déterminée la juste valeur des transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et chaque tranche est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition graduelle au cours de la période pendant laquelle les paiements fondés sur des actions sont acquis. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société révise son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres devant être acquis. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée dans le résultat net de sorte que la charge cumulative reflète l'estimation révisée et qu'un ajustement correspondant soit apporté à la réserve pour paiements fondés sur des actions.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions avec des parties autres que des salariés sont évaluées à la juste valeur des biens ou des services reçus, sauf dans les cas où la juste valeur ne peut pas être estimée de manière fiable, auquel cas elles sont évaluées à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués, évalués à la date à laquelle l'entité obtient les biens ou l'autre partie fournit le service.

Pour les options et les bons de souscription qui expirent après la date d'acquisition, la valeur comptabilisée est transférée au déficit.

Perte par action

La perte par action est déterminée en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de la Société en circulation pendant la période. La perte par action diluée tient compte de la dilution potentielle des équivalents d'actions ordinaires, tels que les options sur actions et les bons de souscription en circulation, dans le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, si ces équivalents sont dilutifs. L'ensemble des options sur actions et des bons de souscription en circulation aux 31 juillet 2023 et 2022 ont été exclus du calcul de la perte diluée par action, car ils étaient antidilutifs.

Aide gouvernementale

La Société s'attend à avoir droit à un crédit d'impôt remboursable sur les dépenses de prospection minière admissibles engagées dans la province de Québec et à un crédit de droits remboursable, qui sont estimés et portés en déduction des dépenses de prospection et d'évaluation auxquelles ils se rapportent.

Actions accréditives

La Société finance certaines dépenses de prospection par l'émission d'actions accréditives. Les déductions pour dépenses liées aux ressources aux fins de l'impôt sur le résultat font l'objet d'une renonciation en faveur des investisseurs conformément à la législation fiscale appropriée. Lorsque les actions ordinaires sont émises, la différence (« prime ») entre le cours des actions ordinaires et le montant que les investisseurs paient pour les actions est comptabilisée comme un passif au titre des actions accréditives; ce passif est repris dans l'état consolidé du résultat net lorsque les dépenses admissibles sont engagées. La Société indemnise les souscripteurs d'actions accréditives pour les impôts additionnels qu'ils doivent payer si la Société ne satisfait pas aux exigences en matière de dépenses.

Fiscalité

Impôt exigible

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt exigible de l'exercice considéré est basé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice présenté dans l'état consolidé du résultat net en raison des éléments de produits ou de charges qui sont imposables ou déductibles sur d'autres exercices et d'éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Le passif d'impôt exigible de la Société pour l'exercice considéré est calculé en fonction des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Impôt différé

L'impôt différé est constaté en fonction des différences temporaires entre la valeur comptable de l'actif et du passif dans les états financiers et les bases fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du bénéfice imposable. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables. Des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible. Ces actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle du goodwill ou de la comptabilisation initiale (qui ne découle pas d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables associées aux participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, sauf lorsque la Société est capable de contrôler la résorption de ces différences temporaires et qu'il est probable que ces différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. Des actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires déductibles associées à de telles participations ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'il y aura un bénéfice imposable suffisant pour imputer les avantages découlant de ces différences temporaires et qu'on s'attend à ce que ces différences se résorbent dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre de récupérer la totalité ou une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif sera réalisé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt s'ils sont liés à des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale et que la Société prévoit régler ses actifs et passifs d'impôt sur la base de leur montant net.

Secteurs

Un secteur est une composante de la Société qui se distingue par son activité économique (secteur d'activité) ou par sa situation géographique (secteur géographique) et qui est exposée à des risques et à des avantages différents de ceux des autres secteurs. La Société gère ses activités dans un seul secteur d'exploitation, soit l'acquisition et la prospection de terrains miniers au Canada.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Méthodes comptables nouvelles et futures

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2023, la Société a adopté un certain nombre de modifications et d'améliorations apportées aux normes existantes, notamment en ce qui concerne les normes IAS 16, IAS 37 et IFRS 3. Ces nouvelles normes et modifications n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

L'IASB ou l'IFRIC ont publié certaines positions officielles qui sont obligatoires pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023. Bon nombre d'entre elles ne s'appliquent pas ou n'ont pas d'incidence importante sur la Société et ont été exclues. Les modifications suivantes n'ont pas encore été adoptées. À l'heure actuelle, on évalue leur incidence sur la Société.

IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (« IAS 8 ») a été modifiée en février 2021 afin d'introduire la définition d'une estimation comptable et d'y inclure d'autres modifications visant à aider les entités à distinguer les changements d'estimations comptables des changements de méthodes comptables. Les modifications sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et sont applicables aux changements de méthodes comptables et d'estimations comptables qui ont lieu à l'ouverture ou après l'ouverture de ce premier exercice.

IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 ») a été modifiée afin de préciser que la classification des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fondée sur les droits existants à la fin de la période de présentation de l'information financière et n'est pas affectée par les attentes quant à l'exercice ou non du droit d'une entité de différer le règlement d'un passif. Les modifications clarifient davantage les exigences relatives au classement des passifs qu'une entité réglera ou pourra régler en émettant ses propres instruments de capitaux propres. Les modifications sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

En septembre 2014, IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 ») et IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (« IAS 28 ») ont été modifiées en réponse à une contradiction entre les exigences d'IAS 28 et celles d'IFRS 10 et pour préciser que, dans une transaction à laquelle participe une entreprise associée ou une coentreprise, le montant de profit ou de perte comptabilisé dépend du fait que les actifs vendus ou contribués constituent ou non une entreprise. La date d'entrée en vigueur de ces modifications n'a pas encore été fixée. L'adoption anticipée est toutefois permise.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

La préparation des présents états financiers consolidés exige que la direction pose des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des charges au cours de l'exercice considéré. Ces états financiers consolidés comprennent des estimations qui sont, par nature, incertaines. L'incidence de ces estimations concerne l'ensemble des états financiers consolidés et peut nécessiter des rajustements comptables fondés sur les occurrences futures. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée, sur une base prospective. Cette révision peut avoir une incidence sur la période considérée ou sur la période considérée et les périodes futures.

L'information sur les jugements et estimations importants pour l'application des méthodes comptables, de même que les domaines dans lesquels les incertitudes relatives aux hypothèses et aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice financier, sont liés aux éléments suivants :

Estimations relatives aux ressources minérales

Les chiffres relatifs aux ressources minérales sont déterminés conformément au *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*, émis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Bon nombre d'incertitudes sont inhérentes à l'estimation des réserves et des ressources minérales, y compris de nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Société. Une telle estimation relève d'un processus subjectif, et l'exactitude de toute estimation de réserves ou de ressources minérales est fonction de la quantité et de la qualité des données disponibles et des hypothèses formulées, ainsi que des jugements exercés au cours du processus de technogénie et de l'interprétation géologique. Les écarts entre les hypothèses formulées par la direction, y compris les hypothèses économiques portant sur le cours des métaux et les conditions du marché, peuvent avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation futurs de la Société.

Estimation des coûts de mise hors service et de remise en état et calendrier des dépenses

Les passifs relatifs à la mise hors service, à la remise en état et les autres passifs similaires sont estimés en fonction de l'interprétation que fait la Société des exigences réglementaires et des obligations implicites actuelles, et ils sont évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée en fonction de la valeur actualisée nette des décaissements futurs estimés pour le règlement des passifs relatifs à la mise hors service, à la remise en état et des autres passifs similaires qui peuvent survenir lors de la mise hors service. Ces estimations peuvent être modifiées en fonction des modifications apportées aux lois et règlements et de négociations avec les autorités de réglementation. Les estimations des coûts sont mises à jour chaque année pour tenir compte des faits nouveaux connus et font l'objet d'un examen périodique.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS (suite)

Paiements fondés sur des actions et bons de souscription

La direction détermine les coûts des paiements fondés sur des actions et des bons de souscription à l'aide de techniques d'évaluation basées sur le marché. La juste valeur des attributions d'actions fondées sur le marché et sur la performance est déterminée à la date de l'attribution au moyen de techniques d'évaluation généralement acceptées. Pour appliquer les techniques d'évaluation, on formule des hypothèses et on exerce un jugement. Les hypothèses et les jugements utilisés pour les paiements fondés sur des actions comprennent une estimation de la volatilité future du cours de l'action, du taux de rendement en dividende attendu, du taux de rotation futur du personnel et des décisions futures des employés quant à l'exercice des options d'achat d'actions, ainsi que de la performance de l'entreprise. Les hypothèses et les jugements employés pour déterminer la valeur des bons de souscription comprennent une estimation de la volatilité future du cours de l'action, du taux de rendement en dividende attendu et du taux de rendement sans risque attendu. Ces jugements et hypothèses sont par nature incertains. Les changements apportés à ces hypothèses ont une incidence sur l'estimation de la juste valeur.

Contrats de location conformément à IFRS 16

L'application d'IFRS 16 nécessite des jugements critiques. Il faut notamment déterminer si un contrat (ou une partie d'un contrat) inclut un contrat de location et si l'exercice d'une option de prolongation ou de résiliation est raisonnablement certain. Les sources d'incertitude relative aux estimations comprennent la durée du contrat de location, l'établissement d'un taux d'actualisation approprié et la détermination à savoir si l'actif au titre du droit d'utilisation s'est déprécié. Ces jugements, estimations et hypothèses sont par nature incertains, et les changements apportés à ces hypothèses ont une incidence sur l'estimation de la juste valeur.

Juste valeur des investissements dans des titres non cotés sur un marché actif ou dans des sociétés fermées

Lorsque la juste valeur des actifs financiers comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière ne peut pas être établie d'après les données de marchés actifs, elle est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation. Les données d'entrée utilisées pour ces modèles découlent de données du marché observables dans la mesure du possible mais, lorsque ces données ne sont pas disponibles, l'exercice du jugement est requis pour établir la juste valeur.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS (suite)

Impôt sur le résultat et recouvrabilité des actifs d'impôt différé potentiels

Pour évaluer la probabilité de réaliser les actifs d'impôt comptabilisés, la direction effectue des estimations relatives au bénéfice imposable futur attendu, aux occasions de planification fiscale applicables, au moment attendu de la résorption des différences temporaires existantes et à la probabilité que les positions fiscales adoptées soient maintenues après l'examen des administrations fiscales compétentes. Dans le cadre de ces évaluations, la direction accorde plus d'importance aux éléments probants favorables et défavorables qui peuvent être vérifiés de manière objective. L'estimation du bénéfice imposable futur s'appuie sur les flux de trésorerie projetés provenant des activités d'exploitation et sur l'application des lois fiscales existantes dans chaque territoire. La Société examine si les occasions de planification fiscale pertinentes sont sous son contrôle, sont réalisables et si elles peuvent être mises en œuvre par la direction. L'examen des administrations fiscales compétentes est fondé sur les faits et circonstances propres à la position fiscale pertinente examinée en fonction de tous les éléments probants disponibles. Lorsque les lois et règlements applicables en matière de fiscalité ne sont pas clairs ou font l'objet d'interprétations différentes, il est raisonnablement possible de croire que ces estimations peuvent varier, ce qui aurait une incidence importante sur les montants comptabilisés au titre des actifs d'impôt. De plus, des changements futurs aux lois fiscales pourraient empêcher la Société de réaliser les avantages fiscaux découlant des actifs d'impôt différé. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société réévalue les actifs d'impôt non comptabilisés.

Impôt sur le résultat, taxe sur la valeur ajoutée, retenues à la source et autres impôts et taxes

La Société est assujettie à l'impôt sur le résultat, à la taxe sur la valeur ajoutée, aux retenues à la source et à d'autres impôts et taxes. Une part de jugement considérable est nécessaire à l'établissement de la provision d'impôt de la Société. Dans le cours normal des affaires, il existe plusieurs transactions et calculs pour lesquels les impôts finaux sont incertains. La Société comptabilise des passifs susceptibles de découler de questions liées aux contrôles fiscaux lorsqu'elle estime qu'un supplément d'impôt pourrait être exigible. La détermination des passifs au titre de l'impôt sur le résultat, de la taxe sur la valeur ajoutée, des retenues à la source et d'autres impôts et taxes exige l'interprétation de lois et règlements complexes. L'interprétation par la Société de la législation fiscale s'appliquant aux transactions et aux activités peut ne pas correspondre à celle des administrations fiscales. Toutes les déclarations fiscales sont soumises à une vérification gouvernementale, et un nouvel avis de cotisation peut être émis après la période de présentation des états financiers. Lorsque les résultats finaux de la vérification diffèrent des montants comptabilisés initialement à titre de provision, ces différences auront une incidence sur la provision d'impôt et sur la charge d'impôt différé dans la période au cours de laquelle cette détermination est effectuée.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS (suite)

Évaluation du crédit de droits miniers remboursable et du crédit d'impôt remboursable pour ressources

Le crédit de droits remboursable et le crédit d'impôt remboursable pour ressources de la période antérieure ou considérée sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer des administrations fiscales en utilisant les taux d'impôt et les lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de l'état de la situation financière. Il existe des incertitudes en ce qui concerne l'interprétation de la réglementation fiscale, y compris en ce qui concerne le crédit de droits remboursable et le crédit d'impôt pour ressources pour lesquels certaines dépenses pourraient être refusées par les administrations fiscales dans le calcul des crédits, ainsi que le montant à percevoir et la date de perception. Le calcul du crédit de droits remboursable et du crédit d'impôt pour ressources de la Société demande nécessairement un certain degré d'estimation et de jugement à l'égard de certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé de façon définitive avant qu'un avis de cotisation et de paiement n'ait été reçu des administrations fiscales compétentes. Les différences qui surviennent entre les résultats réels obtenus après la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues, ou les changements futurs de ces hypothèses, pourraient nécessiter des rajustements au crédit de droits miniers remboursables et au crédit d'impôt remboursable pour ressources et aux charges de prospection et d'évaluation pour les exercices à venir.

Éventualités

Se reporter à la note 18.

Les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés découlent de la meilleure estimation de la Société et de son meilleur jugement, comme il est décrit ci-dessus. Toutefois, l'incertitude inhérente au résultat de ces éléments signifie qu'une résolution éventuelle pourrait différer des estimations comptables et donc avoir une incidence sur la situation financière de la Société, sur sa performance financière et sur ses flux de trésorerie.

5. INVESTISSEMENT

Juste valeur marchande au :	31 juillet 2023	31 juillet 2022
Sociétés ouvertes		
Sayona Mining Limited	12 167 447 \$	0 \$
Autres (actions)	1 388 256	252 785
Autres (bons de souscription)	339 041	121 807
	<u>13 894 743 \$</u>	<u>374 592 \$</u>
Sociétés fermées – Autres	108 100	113 700
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	14 002 843 \$	488 292 \$

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

5. INVESTISSEMENT (suite)

En novembre 2022, la Société a vendu certaines concessions minières à une filiale de Sayona Mining Limited (« Sayona ») moyennant une contrepartie de 184 331 797 actions ordinaires de Sayona émises au prix de 0,217 \$ par action, pour une valeur totale de 40 000 000 \$. En outre, la Société s'est vu accorder une redevance de revenu net de fonderie de 2 % pour tous les produits minéraux des concessions cédées. La Société a engagé des coûts de 352 701 \$ relativement à cette transaction, ce qui a donné lieu à un profit provenant de la vente de concessions minières de 39 647 299 \$ pour l'exercice terminé le 31 juillet 2023. Au cours de ce même exercice, la Société a vendu 89 600 000 de ces actions pour un produit net de 17 066 910 \$ et a constaté une perte sur la vente d'investissements de 2 376 290 \$. Au 31 juillet 2023, le solde des actions a été réévalué à une juste valeur marchande de 12 167 447 \$ en fonction du cours du marché à cette date, et une perte latente de 8 389 353 \$ a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 juillet 2023.

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2023, la Société a vendu certaines concessions non essentielles à une société ouverte en contrepartie de 225 000 actions de cette société. Ces actions ont été évaluées à 40 500 \$, ce qui représente la juste valeur marchande au moment de la vente. Un profit de 40 500 \$ sur la vente de concessions minières a été comptabilisé au cours de cet exercice.

Au 31 juillet 2023, les titres acquis dans le cadre de contrats d'option sur des terrains, de placements privés et d'achats sur le marché sont également inclus dans les investissements. Au cours de ce même exercice, la Société a acquis :

- 1 538 461 unités, chaque unité comprenant une action ordinaire et un demi-bon de souscription d'une société ouverte moyennant une contrepartie de 200 000 \$. Chaque bon de souscription peut être exercé au prix de 0,18 \$ jusqu'au 15 mars 2026. La juste valeur marchande des bons lors de l'acquisition et de la réévaluation a été estimée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes et des hypothèses suivantes :

	Cours des actions	Prix d'exercice	Taux sans risque	Volatilité	Temps avant l'échéance (en années)
Au moment de l'acquisition	0,11 \$	0,18 \$	3,28%	70%	3,00
À la date d'évaluation	0,12 \$	0,18 \$	4,60%	58%	2,62

- 3 000 000 d'unités, chaque unité comprenant une action ordinaire et un demi-bon de souscription d'une société ouverte moyennant une contrepartie de 300 000 \$. Chaque bon de souscription peut être exercé au prix de 0,25 \$ jusqu'au 15 décembre 2024. La juste valeur marchande des bons lors de l'acquisition et de la réévaluation a été estimée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes et des hypothèses suivantes :

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

5. INVESTISSEMENT (suite)

	Cours des actions	Prix d'exercice	Taux sans risque	Volatilité	Temps avant l'échéance (en années)
Au moment de l'acquisition	0,09 \$	0,25 \$	3,68%	99%	2,00
À la date d'évaluation	0,31 \$	0,25 \$	4,73%	130%	1,38

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2023, la Société a acquis sur le marché des actions d'une société ouverte en contrepartie de 137 015 \$. Au cours de ce même exercice, la Société a vendu des actions de l'une de ses participations pour un produit net de 113 285 \$ et a constaté une perte réalisée de 22 324 \$.

Au cours de la période comparative terminée le 31 juillet 2022, la Société avait acquis :

- 880 000 unités, chaque unité comprenant une action ordinaire et un bon de souscription d'une société ouverte moyennant une contrepartie de 220 000 \$. Chaque bon de souscription peut être exercé au prix de 0,40 \$ jusqu'au 29 juin 2027. La juste valeur marchande des bons lors de l'acquisition a été estimée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes et des hypothèses suivantes :

	Cours des actions	Prix d'exercice	Taux sans risque	Volatilité	Temps avant l'échéance (en années)
Au moment de l'acquisition	0,15 \$	0,40 \$	3,22%	100%	5,00
À la date d'évaluation	0,08 \$	0,40 \$	4,00%	100%	3,92

Les autres investissements de la Société, y compris les actions et les bons de souscription, ont été initialement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») à la date de l'acquisition et ont été réévalués et comptabilisés à une valeur de 1 835 397 \$ au 31 juillet 2023, ce qui correspond à la juste valeur marchande estimée en fonction du cours du marché à cette date pour les titres cotés en bourse, ou en fonction d'autres techniques d'évaluation pour les sociétés fermées et les bons de souscription. Un profit latent de 805 198 \$ a été comptabilisé pour l'exercice terminé le 31 juillet 2023 relativement à ces titres (exercice terminé le 31 juillet 2022 : profit de 32 254 \$).

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

6. DÉPÔTS ET PROVISION POUR REMISE EN ÉTAT

Dépôts :

La Société a conclu un contrat de cautionnement auprès d'une société d'assurances afin d'obtenir un dépôt pour remise en état de 3 972 976 \$ auprès du gouvernement du Québec. Ce dépôt pour remise en état a servi de garantie pour les obligations estimées de remise en état actuelles et futures du site Troilus découlant de l'activité minière historique. Pour souscrire cette assurance, la Société a déposé 794 595 \$ dans un certificat de placement garanti, garanti par une lettre de crédit, et paie un intérêt annuel de 2,5 % du montant assuré.

La Société a également versé un dépôt de 50 000 \$ à titre de garantie pour les obligations estimées de remise en état actuelles et futures du site de décharge sur le terrain de Troilus Gold.

Provision :

La Société a comptabilisé une provision pour les coûts estimatifs de remise en état et de traitement de l'eau de l'ancienne mine Troilus. Au 31 juillet 2023, le passif non actualisé futur estimé d'environ 3 027 000 \$ (31 juillet 2022 : 3 490 000 \$) a été ajusté pour tenir compte de l'inflation à un taux moyen de 2,08 % (31 juillet 2022 : 1,90 %), actualisé au taux de 3,29 % (31 juillet 2022 : 2,77 %) et comptabilisé pour 2 710 379 \$, soit 139 738 \$ comme passif courant et 2 570 641 \$ comme passif non courant (31 juillet 2022 : 3 334 442 \$, soit 144 862 \$ comme passif courant et 3 189 580 \$ comme passif non courant). Cette estimation suppose que les activités minières ne reprendront jamais. À mesure que la Société poursuit son programme de prospection, qu'elle travaille à un scénario d'exploitation future et qu'elle effectue des travaux de remise en état, les hypothèses qui sous-tendent la provision pour remise en état seront ajustées en conséquence. En raison de cette réévaluation, pour l'exercice terminé le 31 juillet 2023, un crédit de 607 482 \$ a été comptabilisé à titre d'ajustements à l'estimation des coûts de remise en état dans les états consolidés du résultat net (31 juillet 2022 : 245 677 \$). Un montant de 109 703 \$ a été comptabilisé au titre de la désactualisation, pour l'exercice terminé le 31 juillet 2023, dans les états consolidés du résultat net (31 juillet 2022 : 99 594 \$).

Solde au 31 juillet 2021	3 595 467 \$
Désactualisation de l'escompte	99 594
Ajustements à la suite de la réévaluation	(245 677)
Coûts engagés portés en diminution du passif	(114 942)
Solde au 31 juillet 2022	3 334 442 \$
Désactualisation de l'escompte	109 703
Ajustements à la suite de la réévaluation	(607 482)
Coûts engagés portés en diminution du passif	(126 284)
Solde au 31 juillet 2023	2 710 379 \$
Partie courante du passif	139 738 \$
Partie à long terme du passif	2 570 641
	2 710 379 \$

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Matériel informatique et de bureau</u>	<u>Améliorations locatives et mobilier</u>	<u>Véhicules</u>	<u>Équipement</u>	<u>Camp de prospection</u>	<u>TOTAL</u>
<i>Coût</i>						
Solde au 31 juillet 2021	151 280 \$	1 405 841 \$	747 704 \$	705 524 \$	4 998 919 \$	8 009 268 \$
Acquisitions	30 152	339 245	353 100	432 750	355 020	1 510 267
Cessions	-	-	-	(14 640)	-	(14 640)
Solde au 31 juillet 2022	181 432 \$	1 745 086 \$	1 100 804 \$	1 123 634 \$	5 353 939 \$	9 504 895 \$
Acquisitions	24 066	257 062	304 972	15 898	544 041	1 146 039
Cessions	-	-	(364 750)	-	-	(364 750)
Solde au 31 juillet 2023	205 498 \$	2 002 148 \$	1 041 026 \$	1 139 532 \$	5 897 980 \$	10 286 184 \$
<i>Amortissement</i>						
Solde au 31 juillet 2021	(86 568 \$)	(640 055 \$)	(220 702 \$)	(123 969 \$)	(1 118 661 \$)	(2 189 955 \$)
Charge pour la période	(42 860)	(378 194)	(385 034)	(93 435)	(526 414)	(1 425 937)
Cessions	-	-	-	4 538	-	4 538
Solde au 31 juillet 2022	(129 428 \$)	(1 018 249 \$)	(605 736 \$)	(212 866 \$)	(1 645 075 \$)	(3 611 354 \$)
Charge pour la période	(36 353)	(419 809)	(401 276)	(117 194)	(553 811)	(1 528 443)
Cessions	-	-	360 469	-	-	360 469
Solde au 31 juillet 2023	(165 781 \$)	(1 438 058 \$)	(646 543 \$)	(330 060 \$)	(2 198 886 \$)	(4 779 328 \$)
Valeur comptable nette au 31 juillet 2022	52 004 \$	726 837 \$	495 068 \$	910 768 \$	3 708 864 \$	5 893 541 \$
Valeur comptable nette au 31 juillet 2023	39 717 \$	564 090 \$	394 483 \$	809 472 \$	3 699 094 \$	5 506 856 \$

Un montant de 1 528 443 \$ a été passé en charges dans l'amortissement pour l'exercice terminé le 31 juillet 2023, dont 1 192 647 \$ a été comptabilisé dans les charges de prospection et d'évaluation et 335 796 \$ dans les frais généraux et administratifs (31 juillet 2022 : 1 425 937 \$, dont 1 120 939 \$ pour les charges de prospection et d'évaluation et 304 998 \$ pour les frais généraux et administratifs).

La Société a comptabilisé un montant de 555 786 \$ au titre des actifs acquis en vertu de contrats de location (note 8) au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2023 (31 juillet 2022 : 634 606 \$). Durant ce même exercice, la Société a acquis des véhicules neufs en location et a renégocié le bail de ses bureaux. La résiliation du bail des anciens bureaux a été comptabilisée comme une cession. De plus, la Société a échangé les véhicules faisant l'objet d'un contrat de location, ce qui a donné lieu à un profit découlant de la cession de 89 572 \$ (note 15) pour l'exercice terminé le 31 juillet 2023. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2022, la Société avait échangé de l'équipement d'une valeur de 6 000 \$ contre la location d'un modèle plus récent, ce qui a donné lieu à une perte découlant de la cession de 4 102 \$.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

8. OBLIGATIONS LOCATIVES

	Exercices terminés le	
	31 juillet 2023	31 juillet 2022
Solde d'ouverture de l'exercice	1 256 810 \$	1 230 724 \$
Actifs acquis en vertu de contrats de location et d'accords de financement	555 786	634 606
Paielements effectués durant la période	(646 088)	(608 520)
Extinction du bail	(93 853)	-
Solde de clôture de l'exercice	1 072 655 \$	1 256 810 \$
Partie courante des obligations locatives	688 365	702 591
Partie à long terme des obligations locatives	384 290	554 219
	1 072 655 \$	1 256 810 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2023, les ajouts aux contrats de location de la Société comprenaient le contrat de location de bureaux renégocié d'une durée estimée à 4 ans, certains équipements ainsi que des contrats de location de véhicules d'une durée de 2 à 3 ans. Les contrats de location octroyant un autre droit d'utilisation à la Société, dont la durée va jusqu'à 1,7 an, comprennent des contrats de location de bureaux, de certaines infrastructures et des véhicules. Les frais d'intérêts comptabilisés pour ces contrats de location, pour l'exercice terminé le 31 juillet 2023, se sont élevés à 136 023 \$ (31 juillet 2022 : 133 866 \$).

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2023, la Société a engagé un montant de 1 213 875 \$ pour la location d'équipement à court terme (31 juillet 2022 : 1 215 293 \$). Ce montant a été comptabilisé dans les charges de prospection et d'évaluation à l'état consolidé du résultat net. Le montant mensuel des locations à court terme s'élève à environ 69 000 \$.

9. CAPITAL SOCIAL

	Nombre d'actions	Solde
Solde au 31 juillet 2021	195 935 173	166 112 552 \$
Coût d'émission	-	(111 500)
Exercice des bons de souscription (note 10)	483 687	274 742
Répartition de la valeur à l'exercice des bons de souscription	-	283 894
Paielements fondés sur des actions (note 11)	3 567 825	2 920 016
Solde au 31 juillet 2022	199 986 685	169 479 704 \$
Placement privé	20 408 163	10 000 000
Coût d'émission	-	(102 211)
Paielements fondés sur des actions (note 11)	6 242 929	4 052 394
Exercice des bons de souscription (note 10)	464 418	309 200
Répartition de la valeur à l'exercice des bons de souscription (note 10)	-	284 012
Solde au 31 juillet 2023	227 102 195	184 023 099 \$

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

9. CAPITAL SOCIAL (suite)

Le 3 octobre 2022, la Société a effectué la première tranche d'un placement privé sans courtier aux termes duquel Sayona a acquis 10 525 000 actions ordinaires de la Société à un prix de 0,49 \$ par action, pour un produit brut de 5 157 250 \$. Le 16 novembre 2022, la deuxième tranche du placement privé a été effectuée, avec l'émission de 9 883 163 actions ordinaires de la Société à Sayona au prix de 0,49 \$ par action, pour un produit brut de 4 842 750 \$. La société a payé les frais juridiques et les droits d'inscription associés à ce placement privé, soit 102 211 \$. Sayona s'est vu accorder certains droits de participation pour maintenir sa participation, pourvu qu'elle maintienne ladite participation à 5 % ou plus. Au 31 juillet 2023, Sayona détenait 9 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société.

Se reporter à la note 20, Événements postérieurs à la date de clôture.

10. RÉSERVE POUR BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	Valeur
Solde au 31 juillet 2021	37 534 557	1,43 \$	9 892 169 \$
Exercés	(483 687)	0,57 \$	(283 894)
Échus sans avoir été exercés	(12 092 346)	1,50 \$	(3 010 331)
Solde au 31 juillet 2022	24 958 524	1,41 \$	6 597 944 \$
Exercés	(464 418)	0,67 \$	(284 012)
Échus sans avoir été exercés	(23 242 440)	1,44 \$	(5 773 966)
Solde au 31 juillet 2023	1 251 666	1,20 \$	539 966 \$

Le tableau suivant résume les bons de souscription en circulation au 31 juillet 2023 :

Prix d'exercice	Date d'échéance	Nombre de bons en circulation	Nombre de bons pouvant être exercés	Valeur (\$)	Durée contractuelle moyenne pondérée restante (en années)	Hypothèses				Durée de vie prévue moyenne (en années)
						Cours des actions	Taux de rendement en dividende attendu	Volatilité attendue	Taux d'intérêt sans risque	
1,20 \$	10 Septembre 2023	1 251 666	1 251 666	539 966 \$	0,11	1,13 \$	0%	68,40%	0,32%	2,32
		1 251 666	1 251 666	539 966 \$	0,11					

Après le 31 juillet 2023, 1 251 666 bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

11. RÉSERVE POUR PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

La Société dispose d'un régime d'options sur actions selon lequel elle peut attribuer à ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants des options d'achat d'actions de la Société. Les options attribuées dans le cadre du régime ont une durée maximale de cinq ans.

Le régime incitatif d'unités d'actions (le « régime d'IUA ») autorise l'attribution d'unités d'actions incessibles (les « UAI ») aux administrateurs, dirigeants et employés ou des unités d'actions différées (les « UAD ») en vertu du régime uniquement aux administrateurs. Une UAI dont les droits sont acquis représente le droit de recevoir une action ordinaire de la Société. Une UAD dont les droits sont acquis représente le droit de recevoir une action ordinaire de la Société à la date à laquelle l'administrateur participant cesse d'être un administrateur de la Société. Toutes les unités d'actions, c'est-à-dire les UAI et les UAD, sont réglées par l'émission d'actions ordinaires de la trésorerie de la Société et, par conséquent, la valeur des UAI et des UAD en circulation est incluse dans la réserve pour paiements fondés sur des actions au sein des capitaux propres. Au 31 juillet 2023, aucune UAD n'avait été attribuée.

Le nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission dans le cadre du régime d'options sur actions et du régime IUA et de tout autre mécanisme de rémunération en titres ne doit pas, au total, dépasser 10 % du capital-actions émis et en circulation de la Société.

	Valeur des options sur actions	Valeur des UAI	TOTAL
Solde au 31 juillet 2021	209 279 \$	4 625 690 \$	4 834 969 \$
Charge à payer au titre des UAI	-	7 073 848	7 073 848
Valeur des UAI acquises et réglées	-	(2 920 016)	(2 920 016)
Solde au 31 juillet 2022	209 279 \$	8 779 522 \$	8 988 801 \$
Charge à payer au titre des UAI	-	7 321 991	7 321 991
Valeur des UAI acquises et réglées	-	(4 052 394)	(4 052 394)
Échéance des options	(209 279)	-	(209 279)
Solde au 31 juillet 2023	0 \$	12 049 119 \$	12 049 119 \$

La Société n'a pas l'intention d'émettre de nouvelles options sur actions en vertu de son régime d'options sur actions, mais prévoit plutôt attribuer des UAI et des UAD.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

11. RÉSERVE POUR PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

UAI en circulation :

	Nombre d'UAI
Solde au 31 juillet 2021	8 866 659
Unités attribuées	8 868 750
Unités acquises, réglées en actions ordinaires	(3 266 159)
Unités annulées	(192 593)
Solde au 31 juillet 2022	14 276 657
Unités attribuées	7 650 000
Unités acquises, réglées en actions ordinaires	(6 242 929)
Unités annulées	(660 000)
Solde au 31 juillet 2023	15 023 728

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2023, la Société a attribué 7 650 000 UAI à ses employés, dont l'acquisition se fait par tranches sur une période de trois ans. La juste valeur moyenne pondérée unitaire de ces UAI été estimée à 0,51 \$ en fonction du cours du marché des actions de la Société à la date de l'attribution (31 juillet 2022 : 8 868 750, à une juste valeur moyenne pondérée unitaire de 0,71 \$).

Après le 31 juillet 2023, 6 365 000 UAI ont été acquises et 150 000 UAI ont été attribuées.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers étaient classés comme suit :

	Actifs au coût amorti	Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	Passifs au coût amorti	Total
Au 31 juillet 2023				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 821 133 \$	80 000 \$	0 \$	3 901 133 \$
Montants à recevoir	29 768	-	-	29 768
Investissements	-	14 002 843	-	14 002 843
Dépôt pour remise en état	50 000	794 595	-	844 595
Fournisseurs et charges à payer	-	-	3 160 672	3 160 672
Obligations locatives	-	-	1 072 655	1 072 655
Au 31 juillet 2022				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 418 921 \$	80 000 \$	0 \$	9 498 921 \$
Montants à recevoir	1 962	-	-	1 962
Investissements	-	488 292	-	488 292
Dépôt pour remise en état	50 000	794 595	-	844 595
Fournisseurs et charges à payer	-	-	8 199 947	8 199 947
Obligations locatives	-	-	1 256 810	1 256 810

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des montants à recevoir et des fournisseurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur, car ces instruments ont des échéances courtes. La valeur comptable des investissements est évaluée à la juste valeur, estimée selon une technique d'évaluation utilisant des données d'entrée observables et non observables. La valeur comptable du dépôt pour remise en état se rapproche de sa juste valeur, car il est représenté par un CPG. La direction estime que la valeur comptable de ses obligations locatives se rapproche de leur juste valeur.

Une hiérarchie des justes valeurs classe les méthodes et les hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs financiers pour lesquels une juste valeur est comptabilisée dans l'état de la situation financière. Ces données sont classées selon trois niveaux.

Niveau 1 – Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Données concernant l'actif ou le passif considéré, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Niveau 3 – Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif considéré.

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs financiers de la Société évalués à la juste valeur selon les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au 31 juillet 2023 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Au 31 juillet 2023				
Équivalents de trésorerie	80 000 \$	0 \$	0 \$	80 000 \$
Investissements	13 555 702	339 041	108 100	14 002 843
Dépôt pour remise en état	794 595	-	-	794 595
Au 31 juillet 2022				
Équivalents de trésorerie	80 000 \$	0 \$	0 \$	80 000 \$
Investissement	252 785	-	235 507	488 292
Dépôt pour remise en état	794 595			794 595

Certains des investissements de la Société ne sont pas cotés en bourse. D'autres facteurs d'évaluation ont été utilisés pour estimer la juste valeur au 31 juillet 2023, tels que le financement récent des entités fermées. La juste valeur des bons de souscription a été estimée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes.

Les montants de juste valeur sont des estimations effectuées à un moment donné et peuvent ne pas refléter la future juste valeur. Les évaluations sont subjectives par nature, comportent des incertitudes et nécessitent un degré important de jugement.

Un résumé des risques auxquels est exposée la Société et de leur incidence sur les instruments financiers de la Société est présenté ci-dessous. Il n'y a pas eu de changement important aux risques, aux objectifs, aux politiques et aux procédures relatifs à la gestion des risques pendant les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit de la Société est principalement attribuable à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et au dépôt pour remise en état. La Société n'a aucune concentration importante du risque de crédit découlant de ses activités. La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts bancaires et de certificats de placement garanti détenus auprès d'institutions financières réputées, pour lesquels la direction est d'avis que le risque de perte est faible. Les montants à recevoir représentent principalement des remboursements de crédit de taxe sur les intrants dus par des organismes gouvernementaux. La direction est d'avis que la concentration du risque de crédit à l'égard de ces instruments financiers est faible.

Risque de liquidité

La Société gère le risque de liquidité en maintenant des soldes adéquats de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. La Société surveille et passe en revue continuellement les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie prévisionnels, et assure la symétrie des échéances des actifs et des passifs financiers.

Au 31 juillet 2023, la Société a des actifs courants de 30 475 449 \$ (31 juillet 2022 : 23 982 676 \$) pour régler des passifs courants de 3 988 775 \$ (31 juillet 2022 : 9 047 400 \$). Au 31 juillet 2023, environ 1 500 000 \$ des passifs financiers de la Société ont des échéances contractuelles de moins de 30 jours et sont assujettis à des conditions normales de crédit.

Passif	Total	Paielements exigibles par période			
		< 1 an	1 à 3 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Fournisseurs et charges à payer	3 160 672 \$	3 160 672 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Obligations locatives	1 072 655	688 365	370 587	13 703	-
Provision pour remise en état	2 710 379	139 738	394 736	385 193	1 790 712

Risque de marché – Risque de prix et risque de change

Une grande partie des actifs courants de la Société est constituée d'actions acquises lors de la vente de concessions minières (note 5), que la Société a l'intention de vendre pour financer ses activités. La Société est exposée au risque de prix, car des conditions de marché défavorables pourraient entraîner la cession d'investissements à des prix moins avantageux. En outre, ces actions sont libellées en dollars australiens, ce qui expose la Société à un risque de change.

Sur la base des investissements détenus au 31 juillet 2023, une variation de la juste valeur des investissements de 25 %, tous les autres facteurs restant constants, pourrait entraîner une variation correspondante du bénéfice net d'environ 3 250 000 \$. Une variation de 10 % du taux de change entre le dollar australien et le dollar canadien pourrait entraîner une variation correspondante du bénéfice net d'environ 1 300 000 \$.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

13. CHARGES DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

La Société est propriétaire du terrain de Troilus Gold, composé de concessions minières et d'une ancienne mine située près de Chibougamau, dans la ceinture de roches vertes de Frotêt-Evans, au Québec (Canada). Au cours des dernières années, la Société a fait l'acquisition de plusieurs concessions visant l'extension de ses terrains, notamment les concessions Bullseye et Pallador, acquises dans le cadre de l'acquisition d'UrbanGold. La concession Bullseye fait l'objet d'un accord de partenariat à parts égales conclu avec une tierce partie, comptabilisé à titre d'entreprise commune. Par conséquent, la Société comptabilise sa quote-part de toutes les charges liées à ce partenariat.

Certaines des concessions acquises initialement auprès de First Quantum Minerals Inc. (« First Quantum ») et détenues par Sandstorm Gold Royalties font toujours l'objet d'une redevance de 1 %.

En novembre 2022, la Société a vendu certaines concessions à une filiale de Sayona pour 184 331 797 actions ordinaires de Sayona. Les actions ont été évaluées à 40 000 000 \$, et des coûts de 352 701 \$ ont été engagés relativement à cette transaction, ce qui a donné lieu à un profit provenant de la vente de concessions minières de 39 647 299 \$. En outre, la Société s'est vu accorder une redevance de revenu net de fonderie de 2 % pour tous les produits minéraux des concessions cédées. Les concessions cédées n'incluent aucune des concessions sur lesquelles la Société a une estimation actuelle des ressources d'or et de cuivre selon le Règlement 43-101; de plus, les concessions cédées n'incluent pas non plus le territoire où la majorité des activités d'exploration récentes ont été entreprises par la Société.

En outre, la Société a vendu certaines de ses concessions minières à une société ouverte en échange de 225 000 actions ordinaires de cette société. La Société a également conservé une redevance de revenu net de fonderie de 2 % pour ces concessions, dont les trois quarts peuvent être achetés moyennant le versement de 1 500 000 \$ à la Société.

À la date de publication des présents états financiers consolidés, la Société fait l'objet des redevances sous-jacentes suivantes :

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

13. CHARGES DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (suite)

Les concessions acquises auprès d'Emgold en décembre 2018 font l'objet de redevances variables calculées à la sortie de la fonderie sous-jacentes de 1 % à Emgold, qui peuvent être acquises par la Société pour un montant de 1 000 000 \$. Les concessions acquises auprès d'O3 en novembre 2019 font l'objet de redevances calculées à la sortie de la fonderie de 2 % à O3, dont la moitié peut être rachetée pour un montant de 1 000 000 \$, et de 2 % à une personne, dont la moitié peut être rachetée pour un montant de 1 000 000 \$. Les concessions acquises auprès d'O3 en avril 2020 font l'objet de redevances calculées à la sortie de la fonderie de 2 % à O3, dont la moitié peut être rachetée à tout moment pour un montant de 1 000 000 \$, sous réserve des conditions de l'accord de rachat conclu entre la Société et Sayona. Certaines des concessions acquises auprès d'O3 en avril 2020 font l'objet de redevances sous-jacentes de 2 % à Vale S.A. La moitié des redevances versées à Vale S.A. peuvent être rachetées. Les concessions acquises auprès de Globex Mining Enterprises Inc. (« Globex ») font l'objet d'une redevance brute des métaux de 2 % à Globex, dont la moitié peut être rachetée à tout moment pour un montant de 1 000 000 \$, sous réserve des conditions de l'accord de rachat conclu entre la Société et Sayona. Les concessions acquises auprès de Canadian Mining House (« CMH ») font l'objet de redevances calculées à la sortie de la fonderie de 1 %, dont une moitié peut être rachetée pour un montant de 500 000 \$ et l'autre moitié pour 1 500 000 \$, sous réserve des conditions de l'accord de rachat conclu entre la Société et Sayona.

En outre, certaines concessions acquises par la Société dans le cadre de l'acquisition d'UrbanGold font l'objet de redevances : redevances calculées à la sortie de la fonderie de 2 % à O3 sur certaines concessions Bullseye, dont la moitié peut être achetée à tout moment pour 500 000 \$, redevances calculées à la sortie de la fonderie de 1 % à Soquem sur 71 concessions Pallador, dont la moitié peut être achetée à tout moment pour 500 000 \$, sous réserve des conditions de l'accord de rachat conclu entre la Société et Sayona, et redevances calculées à la sortie de la fonderie de 1 % sur 55 concessions Pallador.

	Exercices terminés le	
	2023	2022
Charges de prospection et d'évaluation :		
Forage, analyse et géologie	17 762 324 \$	23 294 707 \$
Salaires, coûts salariaux et consultants	8 281 389	8 336 361
Frais relatifs au site et au camp	2 652 966	2 780 402
Soutien et autres coûts	766 992	720 793
Études	3 399 425	2 928 832
Relations avec les gouvernements et les communautés	163 372	188 777
Déplacements	701 347	643 175
Amortissement	1 192 647	1 120 939
Acquisition de terrains	-	(112 500)
Crédits d'impôt	(12 579 771)	(8 855 709)
	22 340 691 \$	31 045 777 \$

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

13. CHARGES DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (suite)

La Société a comptabilisé un montant de 12 579 771 \$ en crédits d'impôt attendus en déduction des activités de prospection durant l'exercice terminé le 31 juillet 2023 (31 juillet 2022 : 8 855 709 \$). Au 31 juillet 2023, la Société affiche un solde de crédits d'impôt à recevoir de 11 490 000 \$ (31 juillet 2022 : 12 363 000 \$) après avoir reçu 13 452 771 \$ au cours de l'exercice terminé à cette date.

14. FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

	Exercices terminés le 31 juillet	
	2023	2022
Frais généraux et administratifs :		
Salaires, coûts salariaux et consultants	3 162 692 \$	2 899 296 \$
Frais professionnels	475 560	384 893
Communications avec les actionnaires	1 497 824	1 657 103
Frais de bureau et généraux	517 265	548 827
Déplacements	220 883	350 668
Amortissement	335 796	304 998
	6 210 020 \$	6 145 785 \$

15. AUTRES PROFITS ET (PERTES)

	Exercices terminés le 31 juillet	
	2023	2022
Autres charges :		
Frais pour le cautionnement de remise en état	105 283 \$	104 106 \$
(Profit)/perte découlant de la cession d'immobilisations (note 7)	(89 572)	4 102
Divers	1 587	48 938
	17 298 \$	157 146 \$

16. GESTION DU CAPITAL

La Société gère et ajuste sa structure de capital en fonction des fonds disponibles afin de soutenir la prospection et la mise en valeur de ses terrains miniers. Le capital de la Société est composé du capital-actions, des bons de souscription d'actions, des UAI et des options sur actions. Le conseil d'administration n'établit pas de critères quantitatifs de rendement du capital pour la direction, mais s'appuie plutôt sur l'expertise de la direction de la Société pour soutenir l'évolution future de l'entreprise.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

16. GESTION DU CAPITAL (suite)

Les terrains de la Société en sont à la phase de prospection et, par conséquent, la Société dépend de financements externes pour ses activités. Afin d'effectuer les travaux de forage et d'ingénierie prévus et de payer les frais d'administration, la Société utilisera son fonds de roulement et s'attend à mobiliser des fonds supplémentaires de temps à autre, au besoin.

La direction revoit continuellement son approche de gestion du capital et croit que cette approche, compte tenu de la taille relative de la Société, est raisonnable. Les objectifs, politiques et processus de gestion du capital de la Société sont demeurés en grande partie inchangés au cours des exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022.

17. INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, la Société a conclu les transactions suivantes avec des parties liées qui ne sont pas des filiales de la Société.

Soldes des parties liées et transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2023, la Société a payé 82 997 \$ (31 juillet 2022 : 79 170 \$) à une société fermée auprès de laquelle elle loue ses bureaux à Chibougamau. Un vice-président de la Société, M. Daniel Bergeron, détient 50 % de cette société fermée.

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2023, la Société a reçu de Lithium Ionic Corp. 29 936 \$ en frais et charges remboursables liés aux espaces à bureau partagés. L'ancien président de la Société, M. Blake Hylands, est dirigeant et administrateur de Lithium Ionic Corp. Un des administrateurs de la Société, M. Tom Olesinski, est dirigeant de Lithium Ionic Corp.

Après le 31 juillet 2023, M. Justin Reid, chef de la direction de la Société, a joint le conseil d'administration de Delta Resources Limited. Au 31 juillet 2023, la Société détenait 3 395 000 actions et 1 500 000 bons de souscription de Delta Resources Limited.

Rémunération des principaux dirigeants de la Société

La rémunération des administrateurs et des autres principaux dirigeants a été la suivante :

	Exercices terminés le	
	31 juillet	
	2023	2022
Salaires et traitements de la direction	2 924 347 \$	3 164 430 \$
Jetons de présence	359 462	353 913
Palements fondés sur des actions	6 483 935	5 943 651
	9 767 744 \$	9 461 994 \$

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

17. INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES PARTIES LIÉES (suite)

Selon IAS 24, les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de la Société. La rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants est déterminée par le conseil d'administration de la Société en fonction des performances individuelles et des tendances du marché.

18. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

La Société est partie à certains contrats de gestion. À la date du présent rapport, ces contrats comportent des engagements minimums d'environ 2 187 000 \$ et des paiements éventuels supplémentaires d'environ 5 100 000 \$ en cas de changement de contrôle. De plus, les droits rattachés à 8 782 896 UAI en circulation attribuées aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la Société seront acquis comme suit :

Date d'acquisition	Nombre d'UAI
January 15, 2024	3 616 236
October 3, 2024	2 510 000
January 15, 2025	2 656 660
	8 782 896

En cas de changement de contrôle, les droits rattachés aux UAI qui ne seraient pas acquis le seraient immédiatement. Comme il n'y a pas eu d'effet déclencheur découlant d'un changement de contrôle, les paiements éventuels n'ont pas été pris en compte dans les présents états financiers consolidés.

La Société est tenue d'effectuer des paiements de loyers au cours des 3 prochaines années. Voir les notes 8 et 12.

Les redevances sous-jacentes sur le terrain de Troilus Gold sont décrites à la note 13.

La Société estime qu'elle a respecté tous ses engagements en matière de dépenses en ce qui concerne les financements accréditifs antérieurs. Se reporter à la note 20, Événements postérieurs à la date de clôture. Dans le cadre des financements accréditifs, la Société indemnise les souscripteurs pour certains montants relatifs à l'impôt qu'ils pourraient devoir payer si la Société ne satisfait pas à ses engagements en matière de dépenses.

Les activités de prospection et d'exploitation minières de la Société sont assujetties à divers lois et règlements régissant la protection de l'environnement. Ces lois et règlements sont en constante évolution et deviennent généralement plus restrictifs. La Société croit que ses activités sont largement conformes à l'ensemble des lois et règlements applicables. La Société a engagé des dépenses, et prévoit engager d'autres dépenses à l'avenir, pour se conformer à ces lois et règlements.

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

19. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Provision pour charge d'impôt

Les principaux éléments qui ont fait que le taux d'imposition effectif de la Société diffère du taux d'imposition combiné fédéral et provincial prévu par la loi de 26,5 % (2022 : 26,5 %) sont les suivants :

	31 juillet 2023	31 juillet 2022
	\$	\$
(Perte) avant impôt sur le résultat	(5 575 399)	(36 242 412)
Recouvrement prévu de l'impôt sur le résultat fondé sur le taux pré	(1 477 000)	(9 604 000)
Ajustement de l'économie d'impôt sur le résultat prévue :		
Paiements fondés sur des actions	1 940 000	1 875 000
Autres	1 429 000	6 665 000
Changement dans l'économie d'impôt résultant d'actifs d'ir	(1 892 000)	1 064 000
Charge (recouvrement) d'impôt différé	-	-

Soldes de l'impôt différé

Les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés pour ces postes, car il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable futur auquel la Société pourra imputer des avantages sera disponible. Les principales composantes de la différence temporaire, des crédits d'impôt inutilisés et des pertes fiscales inutilisées de la Société qui n'ont pas été incluses dans l'état consolidé de la situation financière sont les suivantes :

	31 juillet 2023	31 juillet 2022
	\$	\$
Perte autre qu'en capital reportée	52 754 000	47 894 000
Perte en capital reportée	2 399 000	-
Investissements	6 278 000	-
Coûts d'émission des actions	2 949 000	4 781 000
Charges de prospection et d'évaluation inutilisées	48 693 000	63 505 000
Autres différences temporaires	2 992 000	6 163 000
	116 065 000	122 343 000

TROILUS GOLD CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

19. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Pertes fiscales

La Société a des pertes autres qu'en capital au Canada qui, dans certaines circonstances, peuvent servir à réduire le revenu imposable des années à venir. Les pertes autres qu'en capital arrivent à échéance comme suit :

<u>Année</u>	<u>Montant (\$)</u>
2028	556 000
2029	612 000
2030	849 000
2031	36 000
2033	2 822 000
2034	1 294 000
2036	523 000
2037	1 373 000
2038	4 572 000
2039	5 478 000
2040	8 380 000
2041	12 984 000
2042	9 481 000
2043	3 794 000
	52 754 000

20. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

En septembre 2023, la Société a conclu un financement par placement privé sans courtier en émettant 2 325 581 actions ordinaires accréditatives de la Société à un prix de 0,43 \$ par action pour un produit brut de 1 000 000 \$. La Société devra engager 1 000 000 \$ en dépenses de prospection admissibles d'ici le 31 décembre 2024.

En août 2023, 6 365 000 UAI ont été acquises et 150 000 UAI ont été attribuées. En septembre 2023, 1 251 666 bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés.